

Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
Province de Québec
Canada

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tenue au Centre Communautaire, 10, rue de l'Église, Sainte-Sophie-d'Halifax, le 9 avril 2019, à 19 h.

Sont présents à cette séance :

Manon Lambert, conseillère siège #1
Sylvain Laganière, conseiller siège #2
Normand Provencher, conseiller siège #3
Christian Daigle, conseiller siège #4
Laurence Andrée Lavigne, conseillère siège #5
Jean Goulet, conseiller siège #6

Formant quorum sous la présidence de Mme Marie-Claude Chouinard, mairesse.

Est également présente Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

36-04-19
Ordre du jour

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉ

37-04-19
Procès-verbal
12 mars

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars tel que rédigé.

ADOPTÉ

38-04-19
Comptes
municipaux

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes :

Comptes à ratifier :	28 801,53 \$
Compte à payer :	<u>101 396,98 \$</u>

Total des paiements	130 198,51 \$
---------------------	---------------

ADOPTÉ

39-04-19
Adoption états
financiers 2018

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers 2018 de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax, tels que préparés par Groupe RDL Thetford / Plessis inc.

ADOPTÉ

40-04-19
PAVL – volet
Entretien des
routes locales
2018

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrifications des transports a versé une compensation de 314 141 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax informe, via le rapport financier, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrifications des transports de l'utilisation des compensations, pour couvrir des dépenses de 399 883 \$ visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situées sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉ

41-04-19
Congrès ADMQ

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser Martine Bernier, directrice générale à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec, les 12, 13 et 14 juin 2019 au Centre des congrès de Québec et de défrayer le coût de l'inscription au montant de 539 \$ avant taxes ;

QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement, ainsi que le remboursement des dépenses afférentes. (p.c. 02-13000-310)

ADOPTÉ

42-04-19
Contrat fauchage,
débroussaillage

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité de retenir les services de la compagnie Entreprises MMR Turcotte inc. pour le fauchage et le débroussaillage des fossés pour un montant forfaitaire de 11 640 \$, avant les taxes selon sa soumission du 5 avril 2019. (p.c. 02-32000-521)

ADOPTÉ

43-04-19
Contrat entretien
paysager

Il est proposé par Christian Daigle, appuyé et résolu à l'unanimité de retenir les services de la compagnie 9352-0443 Québec inc. pour l'entretien des pelouses et des fleurs de la municipalité pour l'année 2019 pour un montant forfaitaire de 6 500 \$ selon les conditions mentionnées au contrat entre ce dernier et la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et que Martine Bernier, directrice générale, soit autorisée à signer ledit contrat. (p.c. 02-32010-521)

ADOPTÉ

44-04-19
Projet Sentier
pédestre
PRIMADA

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet de sentier pédestre dans le cadre du PRIMADA ;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

QUE la Municipalité assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associées à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts ;

QUE Martine Bernier, directrice générale, soit autorisée à signer la demande et les documents qui y sont rattachés.

ADOPTÉ

45-04-19
Délégation appel
d'offres matières
résiduelles

ATTENDU QUE le contrat de la Municipalité pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se regrouper avec d'autres municipalités de la MRC dans le cadre d'un appel d'offres public visant la collecte, le transport et le traitement des déchets et matières recyclables ;

ATTENDU QUE les articles 14.3 et suivants du Code municipal permettent à une municipalité locale de se regrouper avec d'autres municipalités et de déléguer le pouvoir de procéder à un appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax délègue à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à un appel d'offres public commun pour la collecte, le transport et le traitement des déchets et des matières recyclables en vue de conclure un contrat pour la période du 1 janvier 2020 au 31 décembre 2022 ;

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax conserve la responsabilité de conclure le contrat à la suite de la réception et l'analyse des soumissions par la MRC de L'Érable ;

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax s'engage à défrayer, s'il y a lieu, une partie des coûts afférents à la conduite du processus d'appel d'offres.

ADOPTÉ

46-04-19
Calendrier de
conservation

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax est un organisme public visé au paragraphe 4° de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il est proposé par Laurence Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax.

ADOPTÉ

Sylvain Laganière déclare un possible conflit d'intérêt pour le prochain sujet à l'ordre du jour. Il quitte la salle et ne participe pas aux délibérations.

47-04-19
Embauche camp
de jour

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité d'embaucher le personnel suivant pour le camp de jour municipal : Mara Landry pour le poste de coordonnatrice, Rosalie Laganière, Joannie Dubois et Alyson Pellerin Beaudoin pour les postes d'animatrices selon les conditions mentionnées aux contrats à intervenir entre la Municipalité et ces dernières ;

QUE Martine Bernier, directrice générale soit autorisée à signer lesdits contrats.

ADOPTÉ

Sylvain Laganière reprend sa place à la table du conseil.

48-04-19
Dons et
commandites

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax effectue les dons et commandites suivants, tel que mentionné dans la politique familiale adoptée le 10 février 2015 :

40 \$ à la Polyvalente La Samare pour le Grand Défi Pierre Lavoie au secondaire (p.c. 02-11000-970) ;

100 \$ à la Super Journée Country et Folklorique de Sainte-Sophie-d'Halifax qui aura lieu le 20 octobre 2019 à l'Espace Sophia en échange d'une publicité dans les dépliants distribués et de 4 passes incluant le souper pour l'événement (p.c. 02-70151-970);

100 \$ à ORAPÉ pour le financement du projet Vacances- Familles été 2019 pour des familles demeurant dans la municipalité et répondant aux critères d'admissibilité au programme (p.c. 02-11000-970) ;

50 \$ à l'Unité Domrémy de Plessisville pour le financement de leurs activités (p.c. 02-11000-970) ;

200 \$ à la Table des ressources enfance-famille de L'Érable pour le soutien financier pour l'achat de matériel de sécurité pour bébé pour des familles demeurant dans la municipalité et répondant aux critères d'admissibilité au programme (p.c. 02-11000-970) ;

QUE la secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de ces dons et commandites.

ADOPTÉ

49-04-19
Embauche
manœuvre en
chef aux travaux
publics

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que Martin René soit embauché comme manœuvre en chef aux travaux publics selon les conditions mentionnées aux contrats à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax et l'employé ;

QUE Martine Bernier, directrice générale soit autorisées à signer le dit contrat au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ

50-04-19
Adoption
règlement
55-2019 –
Affichage avis
publics

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement 55-2019, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 55-2019 déterminant les modalités d'affichage des avis publics municipaux.

ADOPTÉ

51-04-19
Levée
de la séance

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 30.

ADOPTÉ

Je, Marie-Claude Chouinard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Marie-Claude Chouinard
Mairesse

Martine Bernier
Directrice générale et secrétaire-trésorière